



Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 249-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Aux personnes intéressées par le premier projet de Règlement no 249-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 juin 2008, le conseil municipal a adopté le Premier projet de règlement no 249-2, intitulé « **Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures no 249** ».
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **mardi 8 juillet 2008, à 19h**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement no 249-2 a pour objet de prévoir un montant fixe, non remboursable, pour l'étude et la publication des demandes de dérogation mineure.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 21, rue de l'Église, de 8h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au vendredi. Ce projet de règlement peut également être consulté sur le site Web de la Ville, à l'adresse www.ndip.org, à la rubrique «Administration/Greffe/Réglementation».
5. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

SIGNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 JUIN 2008.

Le greffier,

Jacques Robichaud, OMA, avocat

/vc
